

Mise en conformité échelonnée des attaches rapides hydrauliques pour pelles mécaniques à partir du 1^{er} janvier 2020

L'utilisation de certains types d'attaches rapides hydrauliques pour pelles mécaniques a causé plusieurs accidents graves ou mortels par le passé. Pour éviter de tels accidents à l'avenir, les attaches rapides hydrauliques ne répondant pas aux exigences de sécurité doivent être remplacées ou mises en conformité. La Suva avait fixé le délai d'exécution au 1^{er} janvier 2020. Après discussions, la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE), l'Association Suisse de l'Industrie des machines de chantier (VSBM) et la Suva ont trouvé un accord visant à échelonner l'adaptation des attaches rapides hydrauliques pour pelles mécaniques du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2025.

L'échéance du 1^{er} janvier 2020 fixée par la Suva pour la mise en conformité des attaches rapides hydrauliques pour pelles mécaniques s'est révélée difficile pour les utilisateurs et les fournisseurs. D'une part, le marché n'est pas en mesure de fournir la totalité des appareils et pièces de rechange nécessaires pour l'adaptation des attaches et, d'autre part, il est apparu que la mise en conformité nécessite nettement plus de temps qu'initialement prévu. Une situation qui a conduit la SSE, la VSBM et la Suva à rechercher ensemble une solution qui soit réalisable tout en assurant la sécurité des travailleurs. D'ici au 1^{er} janvier 2020, toutes les attaches rapides hydrauliques pour pelles mécaniques qui ne répondent pas aux exigences de sécurité devront être remplacées ou adaptées si elles datent de plus de huit ans. L'ensemble des systèmes devra être mis en conformité jusqu'au 1^{er} janvier 2025. Parmi eux les systèmes d'attache rapide hydrauliques précaires doivent être complétés ou remplacés lorsque la durée de vie de huit ans dès la date d'achat est atteinte. En outre, tous les conducteurs de pelles mécaniques encore munies d'attaches rapides hydrauliques non conformes devront recevoir une instruction sur les risques et les mesures nécessaires. Cette instruction portera en particulier sur le test de contre-pression que les conducteurs doivent effectuer après chaque changement d'outil. Les documents d'instruction requis sont élaborés conjointement par la SSE, la VSBM et la Suva en 2018. Les entreprises seront informées en temps utile sur les modalités de l'instruction et l'utilisation du matériel d'instruction. En 2019, tous les conducteurs de pelles mécaniques concernés devront être instruits en conséquence.

Vous trouverez des informations complémentaires sur les attaches rapides hydrauliques pour pelles mécaniques sur: www.suva.ch/attaches-rapides

 Schweizerischer Baumeisterverband Société Suisse des Entrepreneurs Società Svizzera degli Impresari-Costruttori Societat Svizra dels Impressaris-Constructors		
Interlocuteur: Benedikt Koch Directeur E-Mail: bkoch@baumeister.ch Tel.: 058 360 76 11	Interlocuteur: Lukas Wyder Secrétaire E-Mail: lwyder@handel-schweiz.com Tel.: 061 228 90 37	Interlocuteur: Serkan Isik Porte-parole médias E-Mail: serkan.isik@suva.ch Tél.: 041 419 65 14